

REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL, DE LA FONCTION  
PUBLIQUE ET DE LA SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION  
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CAR-  
RIERES ADMINISTRATIVES

96-426 DU 23 AOUT 1996  
DECRET N° /MTFPSS/DCFP/DGCA/SR

portant versement, reclassement et nomina-  
tion de Monsieur BANZOUZI BIKA Jean  
Baptiste, Journaliste niveau II des cadres  
de la catégorie A, hiérarchie II de l'In-  
formation.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

(/ I.S.A.S. :

(/u la constitution du 15 Mars 1992 ;

(/u la loi n°021/89 du 14 Novembre 1989 portant refonte du  
statut général de la Fonction Publique ;

(/u le décret n°59/23 du 30 Janvier 1959 fixant les condi-  
tions d'intégration dans les cadres des catégories B, C, D, E (actuel-  
lement A, B, C, D) des fonctionnaires ;

(/u le décret n°62/130/FP du 9 Mai 1962 fixant le régime  
des rémunérations des fonctionnaires ;

(/à le décret n°62/195 du 5 Juillet 1962 fixant la hiérar-  
chisation des diverses catégories des cadres des fonctionnaires de  
la République du Congo ;

(/u le décret n°62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la  
nomination et à la révocation des fonctionnaires ;

(/u le décret n°62/426 du 29 Décembre 1962 portant le sta-  
tut des cadres de la catégorie A des Services Administratifs et Finan-  
ciers -SAF- ;

(/u le décret n°67/50/FP-DE du 24 Février 1967 règlementant  
la prise d'effet du point de vue de la solde des actes réglementaires  
relatifs aux nominations intégrations, reconstitutions des carrières  
et reclassements notamment en article 1er § 2 ;

(/u le décret n°73/143 du 24 Avril 1973 fixant les modalités  
de changement de spécialités applicables aux fonctionnaires de la  
République Populaire du Congo ;

(/u le décret n°74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et  
remplaçant les dispositions du décret n°62/196/FP du 5 Juillet 1962  
fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;

(/u le décret n°85/1068 du 10 Septembre 1985 modifiant  
l'article 2 du décret n°80/630 du 27 Décembre 1960 portant déblocage  
des avancements des agents de l'Etat ;

(/u le décret n°94/769 du 28 Décembre 1994 portant suspen-  
sion des effets financiers à la suite d'une titularisation, d'un  
reclassement, d'un avancement, d'une révision de situation administra-  
tive ou de toute autre promotion ;

(/u le décret n°94/854 du 31 Décembre 1994 déterminant les  
niveaux de recrutement dans la Fonction Publique ;

(/u le décret n°95/025 du 13 Janvier 1995 portant nomination  
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le décret n°95/026 du 22 Janvier 1995 portant nomination  
des Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°95/027 du 22 Janvier 1995 portant nomination  
des Ministres délégués Membres du Gouvernement ;

(/u le décret n°95/032 du 2 Février 1995 portant organisation  
des intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement  
sur la solde des fonctionnaires ;

(/u l'arrêté n°647/MTSSJ-DGFP-DGPE du 17 Mars 1987 autori-  
sant Monsieur BANZOUZI Jean Baptiste, Attaché des SAF de 1° échelon à  
suivre un stage de perfectionnement dans le domaine des Techniques de  
Gestion des Administrations Publiques en Italie (Régularisation)

.../....

D.G.B.

D.G.C.F.

2

Vu l'arrêté n°4657/MTSSJ/DGFP/DGPCE du 26 Juillet 1988 portant versement et nomination de certains fonctionnaires des cadres réguliers des S.A.F. et de l'Enseignement en service au Ministère de l'Information et des Postes et Télécommunications dans les cadres de Catégorie A hiérarchie II du Statut particulier des cadres de l'Information (Personnel des cadres du Journaliste);

(/u la lettre n°1506/PM du 05 Décembre 1994 du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

(/u la lettre n°044/MIPT/DFEP/SP du 21 Janvier 1988 du Directeur des Finances et de l'Équipement chargé du Personnel au Ministère de l'Information et des Postes et Télécommunications. transmettant le dossier de l'intéressé;

/) E C R E T E :

ARTICLE 1er : En application des dispositions combinées des décrets n°s 62/426 du 29 Décembre 1962, 73/143 du 24 Avril 1973 et 94/854 du 31 Décembre 1994 susvisés, Monsieur B A N Z O U Z I - M B I K A Jean - Baptiste, Journaliste niveau II de 2° échelon indice 780 des Cadres de la Catégorie A hiérarchie II de l'Information, en service à Brazzaville, titulaire du Diplôme de Spécialisation en Techniques d'Organisation et de Gestion Administrative délivré par l'École Supérieure de l'Administration Publique à Rome (République d'Italie), est versé dans les cadres des Services Administratifs et Financiers - S.A.F. - (Administration Générale), reclassé à la Catégorie A hiérarchie I nommé au Grade d'Administrateur des S.A.F. de 1° échelon, indice 790 Acc = 1 an, 3 mois et 4 jours.--

Article 2 : Conformément aux dispositions du décret n°94/769 du 28 Décembre 1994 susvisé, ce reclassement ne produira aucun effet financier jusqu'à nouvel ordre.--

Article 3 : Le présent décret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter du 20 Juillet 1987 date effective de reprise de service de l'intéressé à l'issue de son stage sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera.--

Brazzaville, le 23 Août 1996

Par le Premier Ministre, Chef  
du Gouvernement:

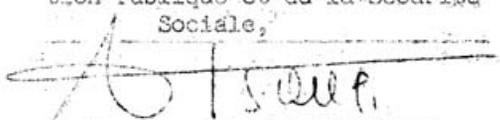
Le Ministre de la Communication  
et de la Culture Démocratique,  
Porte-Parole du Gouvernement,

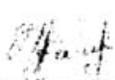
  
Albertine NIPBU-MASSALA.

  
Général Jacques Joachim YHOMBY-OPANGO.--

Le Ministre du Travail, de la Fonction  
Publique et de la Sécurité  
Sociale,

Le Ministre Délégué auprès du Ministre  
de l'Economie et des Finances, Chargé du  
Budget et de la Coordination des Régies,

  
Professeur Anaclet TSOMAMBET

  
Luc Daniel ADAMO MATETA.--

AMPLIATIONS :

JORC ..... 1  
DGFP/DGCA ..... 3  
DGB ..... 2  
DGCF/DLC ..... 3  
DGCF ..... 2  
MCCD ..... 2  
DOSSIER ..... 3  
SGG/BC ..... 2  
INTÉRESSE ..... 1

